

# Notice sur Trilbardou.

## Chapitre - 1

### Notions générales.

Trilbardou, le nom de ce village fut d'abord <sup>l'île</sup>, contraction de trajet, trajectus (passage), et Bardouf, nom d'un Seigneur qui vivait à l'époque mérovingienne.

Le village du canton de Claye et de l'arrondissement de Meaux, est situé à l'Ouest de cette ville et est traversé par la route de Saacy à Meaux, au-dessus de la colline que parcourt cette route, existe une voie romaine dont la direction est parallèle au canal de l'Oureq, qui on appelle encore le chemin des postes.

L'altitude varie à 50 mètres dans l'intérieur du village, à 95 mètres sur les hauteurs environnantes qui dominent la vallée dans laquelle est bâti Trilbardou, borné d'un côté par la Marne au midi et de l'autre côté nord, par le canal de l'Oureq; cette situation donne à ce village un aspect fort agréable.

Le sol de Trilbardou est argilo-siliceux dans les hautes plaines et calcaire dans le voisinage de la rivière, on y recolle en grande partie du blé, de l'avoine. Le sol des betteraves, i.e. l'étendue de son territoire est de 752 hectares 99 ares 44.

Les habitations sont toutes couvertes en tuiles.

De Trilbardou dépendent au nord la ferme de la Pouche, au midi la ferme des Olivettes et à l'ouest une usine hydraulique pour l'alimentation du canal d'l'Ourcq.

La population de la commune était en 1790 de 324 habitants, elle était de 385 en 1804 et de 403 en 1831, le recensement de 1876 a constaté 416 habitants, celui de 1882, 400 et enfin le recensement de 1886, 369.

## Chapitre II.

### Seigneurie.

La Seigneurie de Trilbardou dont l'origine se perd dans la nuit des temps consistait:

1<sup>e</sup> En un vieux château de peu de valeur, appelé la maison des Olivettes, avec cour, clos, potager, le tout entouré de murs de la contenance de 22 arpents.

2<sup>e</sup> En une grande ferme située à Trilbardou, composée de bâtiments, cour, jardin, avec une propriété foncière de 411 arpents.

3<sup>e</sup> En 64 arpents de bois, appelé le Bois Garnier, dont il n'existe plus qu'une faible partie.

4<sup>e</sup> Le moulin avec une dépendance de 8 arpents y compris ses îles.

La ferme de Trilbardou et la maison des Olivettes étaient en 1783 dans le plus mauvais

élat posséder, le Bac pourri, le moulin étageé de toutes parts, et l'église de même; un nommé M<sup>e</sup> Gencier fut réparer le château, le moulin et les chemins, qui étaient à cette époque impraticables, il fut également reconstruire la nef de l'église.

On ne connaît pas bien les noms des anciens propriétaires de la Seigneurie de Trilbardon avant l'année 1200; mais on sait qu'à cette époque elle appartenait à M<sup>e</sup> Thomas de Coussy et à Madame Mahaut, son épouse, qui la tenaient du Comte de Champagne, que ce Seigneur la donna en échange à Messire Jean de Noyères, fils de Jean de Noyères, comte de Joigny et de dame Jeanne de Joinville son épouse.

Un extrait du tome premier de l'histoire des Grands Officiers de la Couronne par le père Anselme, à l'article des Maréchaux de France, page 504; dit que le Roi donna au Sieur de Noyères les terres de Trilbardon et de Charmentray, confisquées à son profit sur la ville Meaux, en échange de certaines redevances que ce Seigneur percevait sur la dite ville. Ce qui il y a de certain c'est que le dit Messire de Noyères en était en possession en 1376.

On ne sait pas combien de temps ce Seigneur est resté propriétaire de cette Seigneurie, ni qui sont ceux à qui elle a passé jusqu'en 1449; mais on sait qu'à cette époque, elle appartenait à Messire Jean de Signières et dame Jeanne Jacqueline Chenuby son épouse, qui étaient en même temps seigneurs de Quincy en partie, Signely, Marneuil, Condé, Chauconin.

et Mantuillet, qu'après lui, elle a passé à Messire Edouard de Beaujeu à cause de dame Jacqueline de Signières son épouse, et ensuite à Messire Jacques de Beaujeu leur fils qui l'a vendue à Messire Arthur de Vaudetard chanoine de St Denis à Paris.

Depuis, cette terre n'a point été vendue, elle a passé par successions, d'abord, à Messire Pierre Vaudetard, conseiller au Parlement, frère du dit Arthur de Vaudetard conseiller aux requêtes du palais, son fils, puis, à Messire Guillaume de Vaudetard autre fils qui en jouissait en 1512, et enfin à Messire Roger de Vaudetard qui en jouissait en 1526.

Le dernier Seigneur de Vaudetard étant décédé sans enfant male, cette Seigneurie a passé à dame Jeanne Eleanore de Vaudetard, sa fille, épouse de Messire René Thomassin de St Barthélémy, Grand Maître des eaux et fontes du Dauphiné, qui en jouissait en 1596, lesquels en mourant l'ont laissée d'abord à Dame Eleanore Thomassin leur fille, épouse de Messire Philibert Emmanuel de Savoie, marquis de Villars qui la possédaient en 1608, et après eux à Dame Catherine Thomassin, sa sœur, épouse de Messire François Daverton, baron de Milly en Gâtinais qui en jouissait en l'année 1624.

Les sieur et dame Daverton étant décédés, dame Eleanore Daverton leur fille épouse de Messire François de Rochechouart de Mortemart, est devenue propriétaire de cette Seigneurie de laquelle elle jouissait en l'année 1633. Après

quoi, elle a épousé à Dame Elinore de Rochechouart de Mortemard leur fille, épouse de Messire Jacques de Meigrigny marquis de Bonnivet Seigneur des Espoisses, baron de Gayette, conseiller d' honneur au parlement de Normandie, qui en jouissait en 1644.

Après eux, à Messire François Romain Luc de Meigrigny, leur fils, comte de Belun qui en jouissait en 1680. Et ensuite à Dame Elinore de Meigrigny épouse de Messire Alexis Eustache de St-Georges, Elinore de Meigrigny épouse de Messire Jean Ferdinand comte de Poitiers. Et Marguerite Radegonde de Meigrigny épouse de Messire Benjamin Louis Frottier de la Coste, Messelière, dernière de nom, leurs sœurs héritières des dits seigneur Jacques de Meigrigny et de dame Elinore de Rochechouart de Mortemard leur père et mère.

Ort que de ces trois dames, il ne soit resté que la dite dame Marguerite Radegonde de Meigrigny, épouse du dit sieur de la Coste Messelière, ou que par l'effet de quelques actes faits avec ses deux sœurs cette Seigneurie <sup>au sortir de leur mort</sup> en partage, il est certain que la dite dame de la Coste en est devenue seule propriétaire; et après elle, Louis Joseph Mary, Marie Louise Radegonde Frottier de la Coste Messelière, Benjamin Frédéric Mary et Antoine Louis Mary, ses quatre enfants qui en jouissaient par indivision en l'année 1742, lesquels par acte contenant transaction, partage et licitation, passé entre eux le 3 Octobre 1758, ont abandonné cette Seigneurie au dit Messire Louis Joseph Marie Frottier de la Coste Messelière, l'un d'eux, qui en a joui jusqu'à son décès, laissant héritiers.

trois enfants mineurs: Messire Benjamin Léonard Louis Trottier de la Coste, Messire, capitaine des Dragoons, dame Elisabeth Clive Trottier de la Coste, Messelière, qui a épousé Messire Jacques Henry Sébastien Lizard Comte de Morton Chambillant, maître de Camp de cavalerie, et demoiselle Angélique Benjamine Jeanne Trottier de la Coste, qui depuis a épousé le marquis de Courtomme, lesquels après les formalités prescrites pour l'aliénation des biens des mineurs ont rendu la dite terre et Seigneurie de Triffardoue avec toutes ses dépendances à Messire Jean Charles Pierre Lenoir, chevalier Lieutenant de police, né à Paris en 1732, famille de magistrats, intendant de Limoge en 1766, Conseiller d'Etat en 1775, bibliothécaire du Roi en 1783, mort à Paris en 1807, il a laissé la mémoire d'un magistrat de grand talent et en même temps d'une personnalité très modeste. Monsieur Lenoir a vendu cette Seigneurie à Monsieur le Comte Jean Dupont sénateur Pair de France, né en 1736.

Monsieur Dupont se livra d'abord au commerce, puis entreprit des voyages dans des pays étrangers. La fortune considérable qu'il acquit le fit porter en 1793 sur la liste des suspects, mais il eut le bonheur d'être oublié dans la prison, il ne put en sortir qu'après la mort de Robespierre, et devint plus tard administrateur de la caisse d'Escompte. Monsieur Dupont établit à Paris une maison de banque qu'il dirigea longtemps avec autant d'honnêteté que de délicatesse. Un Décret du 15 Avril 1802, le crut Comte, sénateur. A la Restauration il fut nommé Pair de France et Commandeur de la Légion d'honneur; il

ne siéde plus pendant les cent jours et fut  
rétabli dans sa dignité; il mourut à Paris  
le 19 Septembre 1819 son corps a été inhumé  
au cimetière de Trilbardon le 22 Septembre  
ainsi que le constate le procès-verbal inscrit  
dans les registres de la dite Commune.

Les archives de Trilbardon contiennent une  
lettre authentique de Monsieur Dupont en  
date du 22 Juin 1811, offrant des rejoueissances  
aux habitants à l'occasion de la naissance  
du Roi de Rome.

La veuve de Monsieur Dupont, légitataire  
universelle décédée à Paris le 17 Septembre 1823,  
laisse à son neveu, Monsieur l'enfumé de  
Lignières, le domaine de Trilbardon beaucoup  
augmenté par Monsieur Dupont.

Monsieur l'enfumé de Lignières décédé en  
1832, a failli la propriété à ses trois fils, ceux  
ci ont fait une rente à leur mère et se sont  
partagé le domaine.

Le plus aîné, Alphonse de Lignières eut la ferme  
de la Conche, le second, Adrien de Lignières, la  
ferme du Seigneur, et le troisième, Adolphe de  
Lignières, le château et la ferme du Picard.  
Tous deux remplacent où se trouvent aujourd'hui les  
sables de filles et de garçons.

En 1844, Monsieur Adolphe de Lignières a fait  
construire une ferme sur la rive gauche de la  
Marne et à laquelle il donna le nom de ferme  
des Clavelles.

En 1883, M<sup>r</sup> Adolphe de Lignières vendit le  
château et toutes ses dépendances à Monsieur  
Koller Eugène, agent de change, qui a remis le

château entièrement à nuif.

## Droits qu'avaient les Seigneurs de Trilbardou.

1<sup>o</sup> Celui de haute et basse justice sur toute l'étendue des communes de Trilbardou et Charentenay. Ce droit de haute et basse justice appartenait au Seigneur de Trilbardou en toute propriété par suite d'un échange fait en 1480 entre le Roi Louis XI qui le ceda à la Seigneurie de Trilbardou et Jacques de Beaujeu alors Seigneur des dits lieux, qui a donné l'en contre échange à sa Majesté un droit de roulage que il avoit en la ville et faubourgs de Meaux.

2<sup>o</sup> Celui de pêche sur la Marne

3<sup>o</sup> Celui exclusif d'avoir un bac sur la Marne vis-à-vis la principale rue du village. Les droits de passage étaient fixés par arrêt du conseil du 5<sup>e</sup> février 1735, à l'exception de la Seigneurie de Montigny qui avait le droit d'avoir un bateau pour le besoin des gens de sa maison.

4<sup>o</sup> Le droit de mesurage des grains qui se transportaient et se vendaient à Trilbardou, à raison de 12 deniers par sélier mesure de Meaux.

5<sup>o</sup> Droit de marche sur la place publique du dit lieu de Trilbardou, pour lequel il était due 4 deniers pour chaque particulier étalant sa marchandise.

6<sup>o</sup> Droits de chasse sur toute l'étendue du territoire, lequel contenait 2500 arpents et Charentenay 1500.

7<sup>o</sup> Droit de route sur les chemins et places publiques de Trilbardou.

Le seigneur de Trilbardon prenait le titre de l'Écluse, c'est à dire balement de l'Évêque de Meaux, pour le cas de guerre où le Prelat ne pouvait plus paraître en personne. Il était un des quatre vassaux qui portaient l'évêque à son entier en possession au palais épiscopal, et il percevait un droit en conséquence. De plus le jour de St Etienne 26<sup>me</sup> il offrait un cierge à l'autel de la cathédrale à l'offertoire de la messe, suivant qu'il était appelé à haute voix par le comte de Meaux.

---

### Chapitre III Souvenirs historiques.

---

#### Le Pont

Des les temps les plus reculés, il existait à Trilbardon un pont qui servait de passage au chemin qui reliait les villes romaines situées dans le voisinage, la cité de Meaux et le Castum de Eagny. L'heureuse situation de Trilbardon au bas d'une colline, à l'endroit où la Marne commence à décrire un vaste circuit s'offrit naturellement pour le rapprochement et la facilité des communications entre ces deux localités. Aussi l'ancien chemin qui vient directement de Meaux a-t-il conservé jusqu'ici le nom de chemin de Eagny. Il se prolongeait au delà de la Marne par les chemins de Chalifert et Chassy. Des substructions découvertes il y a vingt ans, sur la rive gauche de cette rivière, à l'embouchure de l'ancien pont, représentaient les assises primitives de la ville, et divers objets en métal qui les

accompagnaient indiquaient clairement l'époque de la domination romaine.

Au IX<sup>e</sup> siècle, les Normands à l'aide de barques légères, remontèrent le cours de la Marne depuis son embouchure et vinrent attaquer la ville de Meaux. Le roi Charles le Chauve se trouvait à Senlis, où il rassemblait une armée. Averti en temps utile, il accourt bien vite au pont de Trilbardon qui il trouve à moitié rompu; il s'empresse de le rétablir, puis, distribuant des troupes sur les deux rives de la Marne, il arrive à Isles-les-Villenoy, dont le pont était également presque détruit. Les soldats français le repoussent sur les ordres du roi et jettent quantité de troncs d'arbres dans le lit de la rivière. Bientôt, ils ont atteint la ville de Meaux qui était livrée aux dévastations des infidèles. Se voyant surpris à l'improviste, ceux-ci se trouvent saisis d'effroi; toute leur résistance devient impossible et leur chef Henneland est contraint de se soumettre à un traité onéreux. Un tel succès ne manqua pas de produire les plus heureux résultats: les Normands s'éloignèrent, et la paix avec la sécurité fut rendue aux habitants de nos pays.

On voit dans les documents de l'Histoire des comtes de Champagne, qui en l'année 1152, le comte Henri I<sup>r</sup>, le Liberal, avait droit de suzeraineté sur le péage du pont de Trilbardon. Otéobis vassaux de ce prince, Raoul de Gressy, Geoffroy de l'Pathus, Eudes son frère et Mathieu dit le Flammand, jouissaient du produit du péage qui était pour chacun de leurs fiefs, de cent sous par an:

ce qui, au total, équivaudrait de nos jours pour le moins à la somme de vingt mille francs.

Quelques années<sup>plus</sup>, le péage du pont était versé directement au nom du Comte. Ainsi, en l'année 1191, dix ans après la mort d'Henri le Libéral, sa veuve, Marie de France, concédait aux chanoines de la cathédrale de Meaux, une rente annuelle de quarante sous, assise sur le péage de Trilbardon, pour l'anniversaire du comte défunt et pour le sien propre, lesquels devaient être célébrés à perpetuité. En 1229, Thibaut IV, donnait le péage de Trilbardon à l'un de ses officiers nommé Adam de Villiers; mais alors la rente de quarante sous destinée au chapitre de Meaux, était transportée sur le péage de Coulommiers. Ce pont fut entièrement détruit au XIII<sup>e</sup> siècle.

En 1882 il a été construit un <sup>pont</sup> métallique à Trilbardon, ce pont d'une longueur de soixante-dix mètres, a été inauguré le 15<sup>e</sup> octobre de la même année.

---

### Hôtel dieu .

L'hôtel-dieu dont les seigneurs de Trilbardon sont regardés comme les fondateurs, était situé au nord de l'église, il a subsisté jusqu'en 1825, et servait à cette époque d'habitation à de pauvres ménages. La plus grande partie des revenus affectés à l'hôtel-dieu est due aux liberalités de M<sup>e</sup> Guignon, ayant à été 45 ans curé à Trilbardon, ainsi que l'attestent l'acte de donation fait en 1695 et une pierre commémorative placée dans le chœur de l'église.

## La Maladerie.

Il reste un mémoire sur cette fondation qui doit probablement son origine aux Seigneurs de Trilbardou.

Par un Édit du Roi Louis XIV daté de 1696, la Maladerie fut réunie à l'Hôtel-Dieu du dit lieu, avec tous ses biens et revenus pour être employés à la nourriture et à l'entretien des pauvres malades. (26 Mars 1695.)

## Le Prieuré.

Au 12<sup>e</sup> siècle, il s'établit à Trilbardou un Prieuré de religieux Bénédictins qui dépendait de l'abbaye de St-Faron de Medau, et même l'abbé de St-Faron avait une habitation dans ce village. Plus tard les Bénédictins renoncèrent à la cure qui fut possédée par un curé séculier.

Ce prieuré consistait en de vastes bâtiments avec cour et jardin contigus à l'église, à cet endroit ont été construites les écoles communales.

## Le Château de la Motte.

Ce château était situé à 1500 mètres Nord-Est de Trilbardou, au lieu qui on appelle actuellement le Bois Garnier, sur un plateau qui domine une petite vallée, et dont les plus du terrain seraient croire qu'il y avait autrefois un cours d'eau.

Ce château était fortifié et entouré de bois; en 1783, il y avait encore plusieurs allées tournantes. L'emplacement est facile à reconnaître; les fossés à demi remplis par la culture, la place des tours,

le contours des bâtiments aussi bien que la cour et le pont levé sont encore visibles. En 1825 les voûtes des caves n'étaient pas entièrement détruites.

Le Bois Gamby comprenait à l'époque 32 arpents, dont la plus grande partie est cultur. Il dépendait de la Seigneurie de Trilbardon.

### Moulin.

Les Seigneurs de Trilbardon étaient propriétaires du moulin banal auquel étaient sujets tous les habitants sous la retribution de la mouture en argent.

Ce moulin qui n'existe plus aujourd'hui a été donné en vente en 1886. M<sup>e</sup> Pochot maire de Trilbardon le fit reconstruire.

Depuis une trentaine d'années ce moulin a changé de destination; en 1858, une société en commandite établit un laminoir de zinc qui dura à peine quelques années. Depuis la ville de Paris en a fait l'acquisition, et deux grandes machines hydrauliques servent maintenant à monter l'eau de la Marne au canal.

### Pressoir banal.

Le pressoir était contigu à la place publique, les Seigneurs y avaient aussi un droit; il était à l'usage des habitants qui étaient tenus de payer un cinquième sac du produit du pressurage.

Les bâtiments du pressoir servent maintenant d'auberge et d'atelier de menuiserie.

## Four banal.

Le four aussi bien que le pressoir dont nous venons de parler, servait à l'usage des habitants de Trilbardon et les Seigneurs du dit lieu en percevaient également un droit.

## Chapitre IV

### Notice sur l'Instruction primaire à Trilbardon.

La mention la plus ancienne que nous ayons rencontrée de l'école de Trilbardon en parcourant les archives communales est de 1703; c'est de cette époque que date la fondation de l'école.

D'après les témoignages des personnes âgées que nous puons consulter, l'école de Trilbardon a changé quatre fois de local depuis le commencement du siècle.

Primitivement, elle était située à l'angle de la rue qui porte encore aujourd'hui le nom de Rue de l'école.

En 1818, elle fut transférée dans la maison d'un appelé Monsieur Dusautoy, elle était contiguë à l'église et sert actuellement de presbytère, l'école était mixte et pouvait contenir 70 à 80 élèves.

Après la mort de monsieur Dusautoy, l'école fut de nouveau transférée à l'angle de la Rue de l'école où elle a subsisté jusqu'en 1861, époque à laquelle l'administration communale fit

l'acquisition d'une propriété appelle l'ancien Prieuré où l'on a construit l'école qui existe aujourd'hui. cette propriété appartenait Monsieur Adolphe de Eguilles.

Le fonctionnement de l'institution à la fin du dix-huitième siècle et au commencement des dix-neuvième était de 150<sup>e</sup> comprenant indemnité de logement, remontage de l'horloge communale, annonces et affichage, plus la distribution scolaire variant de 0<sup>e</sup> 60 à 1<sup>e</sup> pour élève et pour maître.

Une autre ressource du maître était la distribution de l'eau bénite, chaque dimanche, il faisait sa ronde dans le village avec un bénitier et un panier, entrait dans chaque maison, présentait le goupillon, ricait à l'asperges me et recevait un morceau de pain ou une pièce de monnaie.

Il aimait qu'il prenait d'apprendre à ses élèves à chanter les antennes de Noël qui commencent par O, lui valait l'avantage d'autant de diners dans les familles de ces enfants.

Comme clerc paroissial, il était chargé d'entretenir et balayer l'église, de sonner l'angelus et des soins de l'horloge de la paroisse.

D'après recherches faites et enseignements suivis, le premier instituteur de Guillardou aurait été M<sup>e</sup> Pierre, qui en exerce les fonctions avec celles de clerc paroissial de 1703 à 1710, son successeur immédiat fut M<sup>e</sup> Dusautoy Jean Baptiste de 1710 à 1743. lorsque se présentèrent dans la commune, un examen posé devant trois notables habitants, sur l'écriture, la lecture, les éléments du calcul et le chant, fut trouvé suffisant. Monsieur Dusautoy eut pour successeur Dusautoy Joseph de 1743 à 1773, puis Monsieur

Chapelle Laurent, originaire de Villersoy qui,  
cumula avec les fonctions d'instituteur de Clerc  
paroissial, celle de menuisier de 1773 à 1804.  
puis vint à Trilbardou Monsieur Dusautoy  
Prosper qui exerce de 1804 à 1825. cet homme  
éclat instinct pour son temps et bon musicien.  
ses instituteurs ci-dessus nommés n'ont laissé aucun descendant dans  
la commune de Trilbardou). Monsieur Vaudescal Alexandre  
Chicodore succéda à M<sup>e</sup> Dusautoy et exerce du  
1<sup>er</sup> Octobre 1825 au 5 Janvier 1846. Ce fonctionnaire  
a laissé dans la commune un souvenir impression-  
nante de fermeté, d'activité et de zèle pour sa classe.  
Il jouissait d'une grande autorité à Trilbar-  
dou, il a toujours su maintenir à la hauteur  
de sa mission, ses nombreux élèves rendent justice  
à ses qualités éminentes et n'hésitent pas à  
dire qu'il était l'homme du siècle, mais ne  
réclamant rien de ses droits.

Son fils, Vaudescal François, lui succéda de  
1846 à 1866 pour prendre ensuite le poste de  
Villersoy, homme zélé, doux, et paternel. Monsieur  
Vaudescal a formé de bons élèves et d'honnêtes  
jeunes, son nom a toujours été prononcé avec  
respect, il eut pour successeur M<sup>e</sup> Jourdain  
de 1866 à 1871, lequel est actuellement à St-Martin  
les Poulanges, puis M<sup>e</sup> Chauffourier de 1871 à  
1876 notamment à Montcorain et Denisot, en  
exercice.

En Mars 1879, la municipalité de Trilbardou  
crée une école de filles, dans une partie des  
bâtiments affectés à l'école des garçons, placée  
comme il est dit plus haut sur l'emplacement  
occupé autrefois <sup>par</sup> l'ancien Prieuré.

Instituteurs qui se sont succédé à Trilbardon.

Nom et prénom des Instituteurs	Entrée en fonctions	Sortie	Elèves garçons	Elèves filles	Gouvernement
Seroux Pierre	1703	1710	40	35	64 livres
Durantoy J <sup>e</sup> Bap <sup>t</sup>	1710	1743	38	34	:
Durantoy Joseph	1743	1773	30	35	:
Chapot Laurent	1773	1812	37	34	:
Durantoy Joseph	1812	1818	34	39	:
Vaudoual Alexandre	1818	1846	43	30	500 <sup>00</sup>
Vaudoual François	1846	1866	41	37	700 <sup>00</sup>
Jourdain Louis	1866	1871	37	38	800 <sup>00</sup>
Chaufrère	1871	1876	34	36	1000 <sup>00</sup>
Denisot	1876	en exercice			1200 <sup>00</sup>

Détails supplémentaires sur la Seigneurie de Trilbardon. (suite du chapitre II)

Nous trouvons dans les vieux têtes qui remontent à 1512, que le château de Trilbardon était la propriété en 1630 de François de Rochechouard, Marquis de Bouynnes qui devait être celui qui on nommait alors le chevalier de Jars et qui, vers 1631, fut poursuivi par le cardinal Richelieu et par son fameux lieutenant Laffemas. La chronique du temps ajoute qu'il fut enfermé à la Bastille et que malgré la cruelle épreuve de la question il refusa de dénoncer les autres conjurés ses amis; condamné

à la reine caritative, au moment où il reposait à  
tête sur le billot, il fut gracié par l'intercession  
de la Reine Anne d'Autriche qui le protégeait. Son  
frère Jacques de Mesdigny que nous trouvons après  
le Seigneur de Trilbardon (1648), travailla beaucoup  
à la constitution de ce domaine et en augmenta  
l'importance. Avant lui tout le haut du Parc  
était en pièces de vignes très morcelées. Sa veuve  
Honoré de Rochechouard, Marquis de Bonnyras  
lui succéda en 1704.

En 1784 La Comtesse de la Coste Mouseline  
céda la Seigneurie de Trilbardon à M<sup>e</sup> Lenoir, Pi-  
ttenant Général de la Police, ce dernier démolit le  
château et sur son emplacement on fit construire  
un autre par les soins du célèbre architecte  
Bronqniard, à peine les travaux étaient-ils  
terminés en 1790 que la Révolution avançait déjà  
à grands pas. M<sup>e</sup> Lenoir, malgré les services qu'il  
avait rendus à son pays et surtout à la Ville de  
Paris, fut obligé de s'exiler, par suite il chargea  
le Chevalier de Flanteuil de vendre le Domaine.  
Il fut acquis en 1790 par Monsieur Jean Dupont  
et passa ensuite aux Messieurs de Sigrives dont  
nous avons parlé dans la notice précédente.

En 1823 le Domaine fut acquis par M<sup>e</sup>  
Eugène Koller agent de change honoraire, dont la  
famille possédait déjà depuis 1835 la terre de Vigny  
et qui entreprit la reconstruction du château qui on  
voit aujourd'hui par les soins de l'architecte Sagras.

Ces travaux furent terminés en 1836. Le château  
ancien était du style Louis XVI. Le nouveau est un  
bâtiment Louis XIII et le caractère de cette époque  
a été étudié avec soin pour cette construction.

importante. A l'intérieur on y peut voir une suite de tapisseries des Flandres en très état de conservation et qui date de 1665.

Tous les châtelains de Trilbardon

M<sup>r</sup> Lenoir est certainement le plus remarquable. Sous Louis XV il fut reste intégrer au milieu d'une société corrompue et en remplissant les fonctions très délicates de Lieutenant Général de la police, ce fut lui qui établit l'éclairage de la Ville de Paris, il réorganisa les hospitaux, et y installa les services médicaux qui subsisteront encore, il fonda l'institution du Mont de Piété qui fut appelé à rendre de grands services. Son érudition le fit désigner par Louis XVI aux fonctions de Bibliothécaire.

Au moment où il dut s'exiler en 1790,

M<sup>r</sup> Lenoir partit sans fortune, et resta ensuite jusqu'en Autriche. L'Empereur de Russie lui offrit le Ministère de la Police de Russie, mais il refusa, ne voulant pas servir l'étranger et il vécut dans l'obscurité.

En 1802, il revint en France sans aucune ressource, l'Empereur Napoléon se souvenant qu'il avait fondé le Mont de Piété, lui fit attribuer une modeste pension de quatre mille francs, puis un ami qui il avait obligé lui fit don d'une petite maison de campagne aux environs de Paris où il mourut quelques années plus tard, laissant le souvenir d'un des hommes les plus estimés de son temps.

Singulière coïncidence. Monsieur Koller, propriétaire actuel du Château de Trilbardon, est le petit fils de M<sup>r</sup> Jouclas qui fut directeur Général de la Police de France sous Louis XVIII, Charles X et pendant les premières années du règne des

Louis Philippe.

Monsieur Goudouls avait acheté la terre de  
Signey en 1835.

## Chapitre V.

### Terrain, agriculture, industrie.

Nous avons dit plus haut, que le terrains de Trillardou était d'une étendue de 752<sup>1/2</sup> 99<sup>1/4</sup> ha.  
composé en presque totalité de terres labourables.

Les parcelles de terre qui composent cette étendue  
est au nombre de 2204.

Les vignes qui comprenaient à la fin du 18<sup>e</sup> siècle  
environ 10 hectares, ont disparu presque entièrement.

Le terrains de Trillardou est exploité par quatre  
principaux agriculteurs qui cultivent chacun en  
moyenne 150 à 200 hectares.

En 1886 le recensement agricole comprenait :

.....	84 chevaux
.....	60 vaches
.....	16 bœufs
.....	1200 moutons.

Le prix du fromage avant la guerre de 1870 était  
de 100 à 110 francs l'hectare, aujourd'hui ce prix est  
descendu à 60.

Trillardou est imposé au rôle des garanties contre-  
butions directes pour 1888 à la somme de 8784<sup>75</sup>.

Le rôle des prestations pour 1889 se monte à 127 francs.  
Salaire des charretiers non noueris 90 à 100.

..... nourris 40 à 50.  
Fabrication assez importante des fromages de Brie  
dont la vente se fait tous les samedis au Marché  
de Meaux.

## Chapitre VI

Etat des Maîtres qui se sont succédé depuis l'Année 1800.

Nom et Prénom	Entrée en fonctions
Aubé Pierre	1 <sup>er</sup> Avril 1808
Denis Boequet	4 juillet 1815
Adam Jules	18 octobre 1817
S'Enfumé de Siguères	20 Mai 1820
Sachot Alexandre	8 juillet 1830
S'Enfumé de Siguères Alphonse	1 Août 1840 (43 ans d'âge)
Michon Ernest	9 juillet 1883
Delaroche Louis	6 Mai 1885 (en exercice)

Recensement de la population de Trilbardon pendant les années suivantes :

Année 1841	461 <sup>15</sup>
Année 1851	407-
Année 1856	395-
Année 1861	409-
Année 1866	432-
Année 1872	433-
Année 1876	416-
Année 1882	400-
Année 1886	369-

Budgets communaux depuis l'Année 1871

Montant du Budget en 1871	7 480-
en 1872	7. 545-
en 1873	8. 331.

*Suite des Budgets*

Montant du Budget en	1874	8350.
	en 1875	8385
	en 1876	8286
	en 1877	8402
	en 1878	8646.
	en 1879	9200
	en 1880	10557
	en 1881	10809
	en 1882	90461
	en 1883	10179
	en 1884	11200
	en 1885	11329
	en 1886	11245
	en 1887	11530
	en 1888	11677. 43

Tableau faisant connaître  
les progrès de l'enseignement primaire

1703 à 1886

Dates	Nombre de Maîtres	Mâles et Femmes	
		Hommes	Femmes
De 1703 à 1723	54	29	34
De 1723 à 1743	58	34	38
De 1743 à 1763	48	23	26
De 1763 à 1783	56	28	44
De 1783 à 1803	61	36	45
De 1803 à 1826	40	30	32
De 1826 à 1846	59	24	35
De 1846 à 1866	70	21	28
De 1866 à 1886	68	20	22